

DEC140952DR01

Décision portant nomination de Mme Juliette LEMAIRE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8061 intitulée Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR8061 intitulée Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique et nommant M. Jean-Baptiste GOURINAT en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 27 mai 2013 ;

Considérant que Mme **Juliette LEMAIRE** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Est du 12 au 14 novembre, puis du 11 au 13 décembre 2013,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme **Juliette LEMAIRE**, AI, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8061 intitulée Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique à compter du 1^{er} janvier 2014.

Mme **Juliette LEMAIRE** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPF1122325C susvisés.



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Juliette LEMAIRE** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le

Jean-Baptiste GOURINAT



Jean-Baptiste GOURINAT
Directeur UMR 8061

Directeur de l'UMR 8061

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A



Visa de Barthélémy JOBERT, président de l'Université Paris-Sorbonne Paris 4

